

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° SQ-2023

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 19 juin 2023 le règlement n° SQ-2023 relatif à la circulation, au stationnement, à la paix et bon ordre.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Avis de motion :	19 mai 2023
Dépôt du projet de règlement:	19 mai 2023
Adoption du règlement:	16 juin 2023
Avis de promulgation :	20 juin 2023
Envoi du règlement au à ;a MRC	20 juin 2023

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 19^e jour de juin 2023



Stéphane LaBarre
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 16h30, le 20^e jour de juin 2023, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19^e jour de juin 2023.



Stéphane LaBarre
Directeur général et greffier-trésorier